



ÉLECTIONS 2021 : POUR UNE RELANCE ÉCONOMIQUE QUI MISE SUR LES ARTS ET LA CULTURE

Demandes électorales
du secteur artistique et culturel
en francophonie canadienne
et acadienne



Fédération
culturelle
canadienne-
française

www.fccf.ca |   @infofccf

LE SECTEUR ARTISTIQUE ET CULTUREL EN FRANCOPHONIE CANADIENNE ET ACADIENNE ET SON PORTE-PAROLE, LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

Le secteur des arts et de la culture en francophonie canadienne et acadienne (à l'extérieur du Québec) emploie plus de 26 000 personnes et génère plus de 1,16 milliard de dollars annuellement, ce qui en fait un pilier essentiel du développement socioéconomique de nos communautés. Il est largement reconnu que ce secteur est parmi les moteurs de développement les plus importants en milieu francophone minoritaire au Canada.

L'arrivée de la pandémie et sa durée encore incertaine continuent de bouleverser la santé du secteur et sa capacité de contribuer au mieux-être économique et social de la société canadienne dans son ensemble. La résilience des artistes, leur aptitude à innover et la volonté des organismes culturels de faire face aux effets collatéraux de la crise nourrissent la réflexion de la Fédération culturelle canadienne-française et de son réseau. Pour la francophonie canadienne et acadienne, l'effritement revêt un double enjeu, celui certes de la viabilité des organisations qui œuvrent dans ce domaine, mais également, et surtout, celui de la viabilité d'une population qui souhaite vivre sa culture en français.

Depuis plus de 40 ans, la FCCF agit sur la scène fédérale en tant que l'unique voix politique des arts et de la culture de la francophonie canadienne et acadienne.

Engagée envers le développement culturel durable des communautés francophones en situation minoritaire, la Fédération concerte son réseau pancanadien d'organismes artistiques et culturels dynamiques, établit des collaborations stratégiques et s'intéresse aux pratiques innovantes pour agir et rayonner sur le terrain.

NOTRE RÉSEAU NATIONAL DE MEMBRES

Le réseau national de la FCCF compte **22 organismes membres** investis à travers le Canada, dont :

13 organismes provinciaux et territoriaux impliqués dans le développement culturel et artistique

7 organismes nationaux représentant les **arts médiatiques**, les **arts visuels**, la **chanson** et la **musique**, l'**édition** et le **théâtre**

1 regroupement pancanadien de **diffuseurs des arts de la scène**

1 alliance de **radios communautaires**

SOMMAIRE

Les demandes électorales portées par la FCCF ont trait à des dossiers prioritaires pour le secteur des arts et de la culture de la francophonie canadienne et acadienne. Elles s'inscrivent dans la suite des conversations soutenues que l'organisme entretient avec son réseau de membres, ainsi qu'avec ses divers partenaires gouvernementaux, communautaires et institutionnels. Tous ensemble, nous sommes mobilisés en vue d'obtenir des engagements fermes de la part des principaux partis politiques.

La Fédération culturelle canadienne-française est fermement convaincue que, pour favoriser la reprise économique, le gouvernement en place doit miser sur le potentiel économique et social du secteur des arts et de la culture. La pandémie et ses effets n'étant toujours pas écartés du portrait, le gouvernement devra s'engager à prolonger son soutien à notre écosystème.

C'est dans cette optique, en se fondant sur les besoins prioritaires de notre secteur, que nous avançons les présentes demandes électorales.

NOS DEMANDES ÉLECTORALES 2021

1

Assurer aux artistes et aux travailleurs culturels l'accès à une forme de revenu stable en temps de pandémie et au-delà de la crise sanitaire, ainsi qu'à un filet social plus inclusif, notamment :

- En prolongeant les programmes de soutien du revenu tels que la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE), la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) et la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL) jusqu'à trois mois suivant la levée complète des restrictions gouvernementales en matière de rassemblements, afin de permettre une reprise et une relance viables pour l'écosystème artistique et culturel en francophonie canadienne et acadienne ;
- En assurant une réforme de l'assurance-emploi qui mène vers un filet social canadien plus inclusif des artistes et des travailleurs du secteur culturel.

2

Garantir le dépôt d'un projet de loi sur la refonte du système canadien de la radiodiffusion qui tient pleinement compte des besoins et des réalités spécifiques des communautés francophones en situation minoritaire (CFSM).

3

Garantir le dépôt d'un projet de loi visant une Loi sur les langues officielles (LLO) modernisée qui confirme le lien indissociable entre langue et culture, et qui reconnaît et soutient les capacités des institutions communautaires au service d'un développement culturel durable des CFSM.

POUR FAVORISER UNE REPRISE ÉCONOMIQUE QUI MISE SUR LES ARTS ET LA CULTURE PARMIS LES MOTEURS DE LA RELANCE

DEMANDE 1

Assurer aux artistes et aux travailleurs culturels l'accès à une forme de revenu stable en temps de pandémie et au-delà de la crise sanitaire, ainsi qu'à un filet social plus inclusif.

1.1

Prolonger les programmes de soutien du revenu tel que la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE), la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) et la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL) jusqu'à trois mois suivant la levée complète des restrictions gouvernementales en matière de rassemblements, afin de permettre une reprise et une relance viables pour l'écosystème artistique et culturel en francophonie canadienne et acadienne ;

1.2

Assurer une réforme de l'assurance-emploi qui mène vers un filet social canadien plus inclusif des artistes et des travailleurs du secteur culturel.

Toutes et tous s'entendent sur le fait que la pandémie de COVID-19 a exacerbé les difficultés systémiques du milieu des arts et de la culture, le privant de public et de ressources. Les défis de la scène artistique et culturelle sont encore plus aigus pour les communautés francophones en situation minoritaire au Canada, le secteur étant consubstantiel à leur vitalité et à une identité francophone forte.

On ne peut que reconnaître l'importance du secteur culturel et artistique comme pilier de l'économie canadienne : le PIB de la culture excédait les 57 milliards de dollars en 2019, soit plus de 2,7 % du PIB canadien. Ce chiffre a diminué à 52,2 milliards en 2020, soit une baisse de 9,2 %¹. Au regard des emplois, ce secteur a également été l'un des plus touchés par la situation d'urgence. Le nombre de travailleurs à l'emploi est passé de 667 000 en 2019 à 588 000 en 2020. Cela représente une baisse importante de 11,9 %² dont il faut se préoccuper. Ces chiffres n'incluent pas la situation précaire que vivent plus de 158 000 artistes au Canada, exacerbée par la crise sanitaire. Impossible aussi de prédire la fin de la pandémie, qui continue de sévir à des degrés divers au pays. La reprise des activités à des niveaux pré-pandémiques n'est d'ailleurs pas escomptée par nos milieux avant 2023-2024, en fonction entre autres du progrès de la campagne de vaccination en cours. C'est dans cette optique que la FCCF considère impératif de garantir aux artistes et aux travailleurs culturels l'accès à une forme de revenu stable, en plus de promouvoir leur accès à un filet social canadien plus inclusif.



1 - STATISTIQUE CANADA, 2021. Indicateurs nationaux de la culture, premier trimestre de 2021, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/210628/dq210628b-fra.htm>

2 - *Ibid.*

3 - STATISTIQUE CANADA, 2016. Recensement de 2016, version mise à jour en février 2021, Ottawa, <https://www12.statcan.gc.ca/census>

1.1

Prolonger les programmes de soutien du revenu (PCRE, SSUC et SUCL) jusqu'à trois mois suivant la levée complète des restrictions gouvernementales en matière de rassemblements, afin de permettre une reprise et une relance viables pour l'écosystème artistique et culturel en francophonie canadienne et acadienne.

À l'instar d'un soutien aux artistes et aux travailleurs du secteur, les mesures de soutien aux organismes culturels ont pour effet de maintenir l'expertise en place afin que la création puisse continuer à suivre son cours, que d'autres façons de faire soient développées et que l'offre puisse à nouveau satisfaire la demande dans des formules réalistes, variées et renouvelées.

1.2

Assurer une réforme de l'assurance-emploi qui mène vers un filet social canadien plus inclusif des artistes et des travailleurs culturels.

Les professionnels du secteur artistique et culturel ont un niveau d'instruction élevé (43 % détiennent un diplôme universitaire au niveau du baccalauréat ou supérieur, contre 25 % dans l'ensemble de la population active)³. Pourtant, malgré des niveaux d'instruction plus élevés, le revenu d'emploi tend à être inférieur à celui de l'ensemble de la population active. En outre, la prévalence du travail indépendant est nettement plus forte. Les travailleurs indépendants représentent environ 15 % de la main-d'œuvre canadienne, mais plus de 50 % des artistes de la création et du spectacle et plus de 40 % des auteurs, rédacteurs, éditeurs et journalistes déclarent appartenir à cette catégorie.

**POUR UN SYSTÈME CANADIEN
DE LA RADIODIFFUSION QUI
TIENT PLEINEMENT COMPTE
DES BESOINS ET DES RÉALITÉS
PARTICULIÈRES DE LA
FRANCOPHONIE CANADIENNE ET
QUI PROTÈGE LA SOUVERAINETÉ
CULTURELLE DU CANADA**

DEMANDE 2

Garantir le dépôt d'un projet de loi sur la refonte du système canadien de la radiodiffusion qui tient pleinement compte des besoins et des réalités spécifiques des communautés francophones en situation minoritaire.



En novembre 2020, le gouvernement déposait le projet de loi C-10 visant à moderniser la *Loi sur la radiodiffusion*. Ce dossier est crucial, autant pour le renforcement et la promotion de l'identité francophone que pour la protection de la souveraineté culturelle du Canada. La Fédération culturelle canadienne-française mesure toute l'importance que cela représente pour son écosystème fragile en francophonie canadienne et acadienne. Un projet de loi de cette envergure en radiodiffusion est réclamé depuis de nombreuses années par les milieux culturels canadiens. On souligne au passage l'imposant rapport⁴ du Groupe d'examen du cadre législatif en matière de radiodiffusion et de télécommunication (aussi connu sous le nom de « rapport Yale ») publié en janvier 2020, qui tient compte du besoin de mieux rejoindre et servir nos auditoires en milieu francophone minoritaire.

Par l'entremise d'un travail horizontal efficace avec ses membres et partenaires, la FCCF a réussi son apport au processus d'étude parlementaire de la révision de la *Loi sur la radiodiffusion*. Jusqu'ici, les amendements structurants qu'elle a proposés ont été adoptés par les députés et députées en comité, tant sur le plan législatif qu'en regard de la mission et des pouvoirs accordés au Conseil de radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). En raison du calendrier parlementaire et des jeux politiques qui ont mené à la stagnation des travaux au comité, le projet de loi n'a pas pu être adopté.

La Fédération réitère ici son positionnement et sollicite l'appui des divers partis pour :

2.1

Faire en sorte que la politique canadienne de radiodiffusion tienne compte du contexte particulier des communautés de langue officielle en situation minoritaire, de leurs défis, de leurs enjeux et de leur besoin d'y remédier.

Cette proposition s'inspire directement de la recommandation 53 du rapport Yale qui vise à garantir un accès aux contenus canadiens par la population canadienne, incluant les communautés linguistiques en situation minoritaire.

2.2

Préciser la mission du CRTC en ce sens.

Il existe une considérable asymétrie des ressources et des expertises disponibles pour assurer une participation pleine et entière des communautés de langue officielle en situation minoritaire dans les processus de consultation et de représentation du CRTC.

2.3

Renforcer les objectifs de la loi concernant le contenu original en langue française pour tenir compte de la situation particulière du français au pays.

Compte tenu de la situation particulière du français en Amérique, de l'accélération numérique et des défis que cela soulève sur le plan linguistique francophone, il est essentiel de modifier certaines dispositions à la *Loi sur la radiodiffusion*. La minorité linguistique francophone doit être prise en compte et appuyée de manière cohérente pour assurer son développement culturel durable.

2.4

Encadrer les entreprises de distribution en ligne afin que le CRTC puisse émettre des ordonnances de distribution obligatoire à leur égard pour favoriser l'équité d'accès à des contenus francophones.

Les ordonnances du CRTC assurent aux francophones l'accès à des contenus dans leur langue, et il est donc impensable de diminuer le rôle de cet organisme. La popularité sans cesse grandissante des entreprises en ligne nous signale l'importance d'éviter la ségrégation des contenus. Les services de distribution étrangers qui œuvrent en ligne et qui proposent des chaînes canadiennes limitent généralement leur offre aux chaînes de langue anglaise. Le projet de loi C-10, dans son état actuel, ne permettrait pas au CRTC de les contraindre à inclure un minimum de services de radiodiffusion en français dans les bouquets de chaînes offertes aux consommateurs canadiens.

4 - *L'avenir des communications au Canada : le temps d'agir*, Groupe d'examen du cadre législatif en matière de radiodiffusion et de télécommunication, janvier 2020, 260 pages.

POUR UNE LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES MODERNISÉE QUI FAVORISE L'ACCÈS À LA CULTURE ET QUI VISE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES EN SITUATION MINORITAIRE

DEMANDE 3

Garantir le dépôt d'un projet de loi visant une *Loi sur les langues officielles* (LLO) modernisée qui confirme le lien indissociable entre langue et culture et qui reconnaît et soutient les capacités des institutions communautaires au service d'un développement culturel durable des communautés francophones en situation minoritaire.



Le 15 juin 2021 a été un jour mémorable pour la francophonie canadienne et acadienne. Le gouvernement a déposé le projet de loi C-32, *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles*, visant sa modernisation après cinquante ans de mise en œuvre sur fond d'un bilan mitigé.

Il s'agit d'une réforme ambitieuse et historique qui vient reconformer la place égale du français dans notre projet de société et qui reconnaît le lien indissociable entre langue et culture. La modernisation de la LLO est essentielle pour la FCCF et pour l'écosystème artistique et culturel de la francophonie canadienne dans son entièreté. La Fédération et son réseau enjoignent donc le prochain gouvernement à déposer un projet de loi comparable au projet de loi C-32 et qui comporte les dispositions législatives et administratives suivantes :

3.1

Garantir que la loi modernisée prévoit des mesures assurant l'appui et la protection des institutions clés des communautés de langue officielle en situation minoritaire, notamment dans la partie VII et dans le préambule.

Il est primordial que les organismes du réseau associatif de la francophonie canadienne et acadienne soient inclus d'une manière appropriée dans la définition législative d'une institution, afin d'assurer leur pérennité. Du fait de leurs expertises et capacités, ceux-ci sont à même de contribuer au développement sur le terrain de nos communautés. En tant que parties prenantes, leur rôle mérite d'être reconnu et appuyé de façon adéquate dans une loi modernisée qui vise un développement culturel durable en milieu minoritaire francophone.

3.2

Intégrer au texte de loi le caractère indissociable de la culture et de la langue, un élément indispensable à la protection, à la promotion et à la pérennité du français dans nos communautés.

Ces deux aspects sont indivisibles : une culture sans langue forte est impossible et vice-versa. Une telle attestation forme l'armature nécessaire au soutien de nos institutions locales et régionales, ainsi qu'à la capacité de nos réseaux associatifs d'assurer la mise en œuvre d'actions de développement en continu sur le terrain.

3.3

Renforcer les objectifs de la partie VII de la LLO, en précisant son rôle de leadership central quant à l'appui aux institutions fédérales canadiennes qui contribuent à la protection, à la promotion et au développement durable des communautés francophones en situation minoritaire.

Il est essentiel de cimenter dans une loi modernisée le rôle capital que joue l'État dans l'appui aux institutions canadiennes qui œuvrent dans des secteurs clés pour la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire, notamment ceux de la culture, de l'immigration, de l'éducation, de la santé, de la justice et autres. La loi doit viser des objectifs pertinents à l'atteinte d'un développement culturel durable.



Pour fixer une rencontre de suivi ou pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter :

Manon Henrie-Cadieux – strategies@fccf.ca
Conseillère principale, relations gouvernementales
et partenariats stratégiques

Francis Roy – politiques@fccf.ca
Analyste politique et recherche



www.fccf.ca |   @infofccf